

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°134-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la
commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter de bon déroulement de la passation de
commandement du Centre d'Incendie et de Secours de LA CHAISE-DIEU.

ARRETE

Article 1: Le vendredi 17 octobre 2025 de 12h00 à 22h00, le stationnement et la
circulation de tous véhicules sont strictement interdits
sur le Parking de la Salle des Fêtes
(sauf véhicules des organisateurs et des participants).

Article 2: L'entrée des bureaux de la caserne des pompiers doit rester accessible.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par
l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 29 septembre 2025
Le Maire,

André BRIVADIS

